RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE L'INDUSTRIE

DIRECTIONGENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 75/413/MTPSI.DGT.DCGPCE.45/6 du 15/9/75

portant révision de la situation administrative de Vétérinaires - Inspecteurs des cadres de la catégorie A (Elevage).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 24.6.1973 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

D.F.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60-90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A 1 des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunération des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

C.F.

(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 ;

(/u le décret n° 62-198/FP-BE du 5.7.1962 relatifs à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements(notamment en son article 1er - paragraphe 2) ;

(/u le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition des Membres du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;

(/u les arrêtés portant intégration, titularisation et promotion des Vétérinaires - Inspecteurs ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- La situation administrative des Vétérinaires - Inspecteurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques(Elevage en service dans la République Populaire du Congo, est revisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
Monsieur BOUSSAFOU Daniel, en service à B/ville.	
- Titulaire du Doctorat en Médecine Vétérinaire et du Diplôme d'Elevage de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux délivrés par l'Université Paul Sébastien de Toulouse et de l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux de Paris, est intégré et nommé Docteur Vétérinaire 2° échelon stagiaire indice 890 pour compter du 26 Janvier 1971 date effective de sa prise de service.	- Titulaire du Doctorat en Médecine Vétérinaire et du Diplôme d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux délivrés par l'Université Paul Sébastien de Toulouse et de l'Institut d'Elevage de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux de Paris, est intégré et nommé Vétérinaire-Inspecteur 4ème échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 26 Janvier 1971 date effective de sa prise de service.

..../....

Monsieur BOUSSAFOU Daniel en service à B/Ville (suite)

ANCIENNE SITUATION.	NOUVELLE SITUATION.
- Titularisé et nommé au 2ème échelon indice 890 pour compter du 26 Janvier 1972 - ACC =IAN.	- Titularisé et nommé au 4° échelon indice 1090 pour compter du 26.1. 1972.
- Promu au 3ème échelon, indice 960 pour compter du 26 Janvier 1973.	- Promu au 5ème échelon, indice 1170 pour compter du 26 Janvier 1974.

Monsieur BANGA Pierre en service à Pointe-Noire.

- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Inspecteur Vétérinaire stagiaire indice 660 pour compter du 15 Octobre 1971 date effective de sa prise de service.	- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Vétérinaire-Inspecteur 4ème échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 15 Octobre 1971 date effective de sa prise de service.
- Titularisé et nommé au 1er échelon, indice 780 pour compter du 15.10.1972	- Titularisé et nommé au 4ème échelon, indice 1090 pour compter du 15.10. 1972.
- Promu au 2ème échelon, indice 940 pour compter du 15 Avril 1975.	- Promu au 5ème échelon, indice 1220 pour compter du 15 Avril 1975.

Monsieur KOUKA Albert en service à Pointe-Noire.

- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Inspecteur Vétérinaire stagiaire indice 660 pour compter du 1er août 1971 date effective de sa prise de service.	- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Vétérinaire Inspecteur 4ème échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 1er août 1971 - date effective de sa prise de service.
- Titularisé et nommé au 1er échelon, indice 780 pour compter du 1er août 1972.	- Titularisé et nommé au 4ème échelon, indice 1090 pour compter du 1er août 1972.
- Promu au 2ème échelon, indice 890 pour compter du 1er août 1974.	- Promu au 5ème échelon, indice 1170 pour compter du 1er août 1974.

Monsieur BALLA Jean Louis en service à B/ville.

- Titulaire du Diplôme Of Vétérinary Sciences délivré en URSS, est intégré et nommé Vétérinaire Inspecteur stagiaire indice 660 pour compter du 19.10. 1972 date effective de sa prise de service	- Titulaire du Diplôme Of Vétérinary Sciences délivré en URSS est intégré et nommé Vétérinaire Inspecteur 4ème échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 19 Octobre 1972 date effective de sa prise de service.
- Titularisé et nommé au 1er échelon indice 780 pour compter du 19.10.1973.	- Titularisé et nommé au 4ème échelon indice 1090 pour compter du 19.10. 1973 - ACC = Néant.

.../...

ANCIENNE SITUATION.	NOUVELLE SITUATION.
Monsieur BIKINKITA Daniel en service à Gamboma	
- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Inspecteur Vétérinaire stagiaire indice 660 pour compter du 1er août 1971 date effective de sa prise de service.	- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Vétérinaire-Inspecteur 4ème échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 1er août 1971 date effective de sa prise de service.
- Titularisé et nommé au 1er échelon, indice 780 pour compter du 1er août 1972.	- Titularisé et nommé au 4ème échelon indice 1090 pour compter du 1er août 1972.
- Promu au 2ème échelon indice 890 pour compter du 1er août 1974.	- Promu au 5ème échelon indice 1170 pour compter du 1er août 1974.
Monsieur MAKOUMBOU Daniel en service à Fort-Rousset	
- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de la Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Inspecteur Vétérinaire stagiaire indice 660 pour compter du 22 août 1973 date effective de sa prise de service.	- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de la Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE (URSS) est intégré et nommé Vétérinaire Inspecteur 4ème échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 22 août 1973 date effective de sa prise de service.
- Titularisé et nommé au 1er échelon indice 780 pour compter du 22 août 1974.	- Titularisé et nommé au 4ème échelon indice 1090 pour compter du 22.8.1974.
Monsieur NSIETE Philippe en service à B/ville.	
- Titulaire de Diplôme de Docteur de la Médecine Vétérinaire délivre par la République Socialiste Tchécoslovaquie est intégré et nommé Vétérinaire Inspecteur stagiaire indice 660 pour compter du 24.10.1973 date effective de sa prise de service.	- Titulaire de Diplôme de Docteur de la Médecine Vétérinaire délivré par la République Socialiste Tchécoslovaquie est intégré et nommé Vétérinaire Inspecteur 4ème échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 24.10.1973 date effective de sa prise de service.
- Titularisé et nommé au 1er échelon indice 780 pour compter du 24.10.1974	- Titularisé et nommé au 4ème échelon indice 1090 pour compter du 24.10.1974.

.../...

ANCIENNE SITUATION.	NOUVELLE SITUATION.
Monsieur VEMBE-MOUKOUMA Jean, en service à Brazzaville	
- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Inspecteur Vétérinaire stagiaire indice 660 pour compter du 1er Août 1971 date effective de sa prise de service. - Titularisé et nommé au 1er échelon indice 780 pour compter du 1er Août 1972. - Promu au 2° échelon indice 940 pour compter du 1er Février 1975.	- Titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'UKRAINE(URSS) est intégré et nommé Vétérinaire Inspecteur 4° échelon stagiaire indice 1090 pour compter du 1er Août 1971 date effective de sa prise de service. - Titularisé et nommé au 4° échelon indice 1090 pour compter du 1er Août 1972. - Promu au 5° échelon indice 1220 pour compter du 1er Février 1975.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 6 Mars 1975 en ce qui concerne Monsieur BOUSSAFOU Daniel et à compter de la date de sa signature pour les autres; sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./

BRAZZAVILLE, le 15 SEPTEMBRE 1975

P. LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

H. LOPES.-

LE VICE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

CH. NGOUOTO-MOUKOLO.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE L'INDUSTRIE,

[illegible] ENGUET.-

P. LE MINISTRE DES FINANCES,
Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Ch. NGOUOTO-MOUKOLO

AMPLIATIONS :

JORPC	1	REG. KOUILOU.	1
DGT. DCGPCE.	4	REG. CUVETTE	1
DGT. BSTAT	1	SGCM/BC	3
D.F.	12	DOSSIERS	24
C.F.	2	INTERESSES	8
DGSAZ	16		